



# Enquête VOTO relative à la votation populaire fédérale du 10 juin 2018

Thomas Milic, Thomas Reiss et Daniel Kübler  
en collaboration avec Anke Tresch, Laura Scaperrotta et Lukas Lauener

Aarau, Lausanne et Lucerne ; juillet 2018

**FORS**   
explore.understand.share.

**zde** |  
Zentrum für  
Demokratie  
Aarau

**LINK**  
INSTITUT

Les enquêtes VOTO examinent le comportement aux urnes lors de votations fédérales. Elles sont financées par la Chancellerie fédérale suisse. La collecte des données et leur analyse relèvent d'un projet communautaire mené par le centre de recherche FORs à Lausanne, le Centre d'études sur la démocratie Aarau (ZDA) et l'institut LINK à Lucerne. La transparence est un élément central dans les enquêtes scientifiques. C'est pourquoi les rapports VOTO sont mis à disposition en allemand, français et italien sur le site : [www.voto.swiss](http://www.voto.swiss). Le questionnaire ainsi que les données brutes sont également en libre accès, à des fins scientifiques, sur le portail d'archives de FORs [forsbase.unil.ch](http://forsbase.unil.ch).

## Direction du projet VOTO

Prof. Dr Georg Lutz, directeur de FORs ([georg.lutz@fors.unil.ch](mailto:georg.lutz@fors.unil.ch))

Prof. Dr Daniel Kübler, membre de la direction du ZDA ([daniel.kuebler@zda.uzh.ch](mailto:daniel.kuebler@zda.uzh.ch))

Prof. Dr Anke Tresch, FORs ([ankedaniela.tresch@fors.unil.ch](mailto:ankedaniela.tresch@fors.unil.ch))

Dr Thomas Milic, ZDA ([thomas.milic@zda.uzh.ch](mailto:thomas.milic@zda.uzh.ch))

PD Dr Oliver Lipps, FORs ([oliver.lipps@fors.unil.ch](mailto:oliver.lipps@fors.unil.ch))

Laura Scaperrotta, FORs ([laura.scaperrotta@fors.unil.ch](mailto:laura.scaperrotta@fors.unil.ch))

Lukas Lauener, FORs ([lukas.lauener@fors.unil.ch](mailto:lukas.lauener@fors.unil.ch))

Urs Aellig, LINK ([urs.aellig@link.ch](mailto:urs.aellig@link.ch))

Matthias Winzer, LINK ([matthias.winzer@link.ch](mailto:matthias.winzer@link.ch))

Mirjam Hausherr, LINK ([mirjam.hausherr@link.ch](mailto:mirjam.hausherr@link.ch))

## Auteurs de la présente enquête

Thomas Milic, Thomas Reiss et Daniel Kübler, Centre d'études sur la démocratie Aarau (ZDA)  
en collaboration avec Anke Tresch, Laura Scaperrotta et Lukas Lauener, FORs

## Contact

VOTO, c/o FORs, Géopolis, 1015 Lausanne

Tél. 021 692 37 30

[www.voto.swiss](http://www.voto.swiss)

[info@voto.swiss](mailto:info@voto.swiss)

## Traduction

Clarisse Baudraz (F), Francesco Papini (I)

## Citation du présent rapport

Thomas Milic, Thomas Reiss et Daniel Kübler (2018). *Enquête VOTO relative à la votation populaire fédérale du 10 juin 2018*. ZDA, FORs, LINK : Lausanne/Aarau/Lucerne.

## Table des matières

<b>1. Les principaux résultats .....</b>	<b>4</b>
<b>2. La participation.....</b>	<b>7</b>
<b>3. La formation de l'opinion .....</b>	<b>10</b>
<i>L'importance des objets .....</i>	<i>10</i>
<i>Les difficultés de compréhension et le moment de la décision .....</i>	<i>10</i>
<i>L'information.....</i>	<i>12</i>
<i>La recherche d'information .....</i>	<i>12</i>
<b>4. Initiative populaire « Pour une monnaie à l'abri des crises : émission monétaire uniquement par la Banque nationale ! (Initiative Monnaie pleine) » .....</b>	<b>14</b>
<i>Le contexte .....</i>	<i>14</i>
<i>La décision de vote en fonction de critères sociaux et politiques.....</i>	<i>14</i>
<i>Les motivations .....</i>	<i>17</i>
<i>L'impact des arguments de vote .....</i>	<i>20</i>
<b>5. Loi fédérale sur les jeux d'argent.....</b>	<b>22</b>
<i>Le contexte .....</i>	<i>22</i>
<i>La décision de vote en fonction de critères sociaux et politiques.....</i>	<i>23</i>
<i>Les motivations .....</i>	<i>26</i>
<i>L'impact des arguments de vote .....</i>	<i>28</i>
<b>Annexe.....</b>	<b>31</b>
<i>La collecte des données.....</i>	<i>31</i>
<i>La structure de l'échantillon.....</i>	<i>32</i>
<i>La pondération.....</i>	<i>32</i>
<i>L'inférence.....</i>	<i>32</i>
<i>Les tableaux .....</i>	<i>33</i>

## 1. Les principaux résultats

### **Loi fédérale sur les jeux d'argent : absence de division entre les générations**

*La loi fédérale sur les jeux d'argent a principalement été acceptée dans le but que les revenus dégagés par les jeux d'argent restent en Suisse. En outre, une majorité de votantes et votants n'était pas convaincue que le verrouillage d'Internet prévu serait un premier pas dans la direction d'une censure d'Internet. Un écart générationnel dans la décision face à la loi sur les jeux d'argent a pu être observé uniquement chez les hommes suisses-allemands. C'est ce que révèle l'analyse des résultats de l'enquête VOTO relative à la votation fédérale du 10 juin 2018, menée auprès de 1'509 votantes et votants. L'enquête financée par la Chancellerie fédérale a été réalisée conjointement par le Centre d'études sur la démocratie Aarau ZDA, l'institut de recherche FORS et l'institut de sondage LINK.*

La loi fédérale sur les jeux d'argent a été acceptée principalement dans le but que les revenus dégagés par les jeux d'argent restent en Suisse. Beaucoup de partisans et partisanes associaient à la loi des régulations plus strictes qu'ils estimaient justement nécessaires pour le marché des jeux d'argent. En outre, la proportion des partisans et partisanes qui se sont basés sur des recommandations a été exceptionnellement élevée : 15 pour cent ont basé leur décision principalement sur les recommandations du gouvernement, des partis, de proches ou de connaissances. En revanche, les opposantes et opposants à la loi ne sont pas parvenus à convaincre une majorité de l'électorat de leur argument principal, selon lequel le verrouillage d'Internet serait un premier pas dans la direction d'une censure d'Internet. Seule une minorité des votantes et votants considérait la loi comme étant une limitation fondamentale de la liberté d'Internet. Les discussions quant au financement de campagnes par des entreprises étrangères n'a joué aucun rôle dans la décision.

La division des générations attendue au préalable de la votation sur la loi fédérale sur les jeux d'argent ne s'est pas manifestée. Les jeunes votantes et votants ont soutenu la loi de manière quasiment aussi claire que l'électorat plus âgé. C'est uniquement chez les jeunes hommes suisses-allemands que la majorité a failli s'inverser. Les partisans et partisanes du PLR ont nettement accepté la proposition, malgré les recommandations de refus du PLR Suisse et des Jeunes libéraux-radicaux. De même, la recommandation de la Jeunesse socialiste suisse a peine à se faire entendre auprès des sympathisantes et sympathisants du PS : 80 pour cent ont déposé un oui dans les urnes. Les sections jeunes des partis engagées dans le comité d'opposition ne sont pas parvenues à mobiliser le jeune électorat, ni à convaincre les votantes et votants de leur position.

### **Initiative Monnaie pleine : une affaire de confiance**

L'initiative Monnaie pleine a causé de sérieuses difficultés aux votantes et votants. 58 pour cent ont indiqué qu'il leur a été difficile de comprendre de quoi il était question dans cette initiative. Pour cette raison, les recommandations des parties prenantes auxquelles l'électorat fait confiance ont joué un rôle très important : Selon leurs propres déclarations, 21 pour cent des opposantes et opposants et huit pour cent des partisans et partisanes ont suivi de telles recommandations. De plus, 17 pour cent des partisans et partisanes ont accepté la proposition en raison de leur méfiance à l'égard des banques commerciales.

Les arguments des partisans et partisanes de l'initiative ont certes reçu un accueil favorable. Néanmoins, une nette majorité des votantes et votants a estimé qu'un changement vers un système de monnaie pleine serait une expérimentation trop risquée à laquelle ils n'étaient pas favorables.

**Objets soumis au vote**

Lors de la votation du 10 juin 2018, le peuple suisse devait se prononcer sur l'initiative populaire « Pour une monnaie à l'abri des crises : émission monétaire uniquement par la Banque nationale ! (Initiative Monnaie pleine) », ainsi que sur la loi sur les jeux d'argent. La loi sur les jeux d'argent a été approuvée par l'électorat à 72,9% de oui. En revanche, l'initiative Monnaie pleine a été rejetée à 75,7% de non.

### **Enquêtes VOTO**

Les enquêtes VOTO sont un projet commun de l'institut de recherche FORS, du Centre d'études sur la démocratie Aarau ZDA et de l'institut de sondage LINK. Elles sont financées par la Chancellerie fédérale suisse. Depuis l'automne 2016, les enquêtes VOTO remplacent les sondages VOX, toujours sur mandat de la Confédération.

Cette enquête a été réalisée par téléphone auprès de 1'509 votantes et votants entre le 12 et le 29 juin 2018. 785 entretiens ont été réalisés en Suisse alémanique, 408 en Suisse romande et 316 en Suisse italienne. Toutes les personnes interrogées ont été sélectionnées de manière aléatoire dans le registre d'échantillonnage de l'Office fédéral de la statistique. L'enquête a duré en moyenne 20,2 minutes.

La formulation des questions, les enquêtes ainsi que l'analyse des données relèvent de la responsabilité exclusive de VOTO et reposent sur des critères purement scientifiques. Les sondages présentent une marge d'erreur qui varie en fonction du nombre de personnes interrogées ainsi que de leur répartition.

## 2. La participation

Le 10 juin 2018, le peuple suisse devait se prononcer sur deux objets : l'initiative Monnaie pleine et la loi sur les jeux d'argent. Le pouvoir de mobilisation des deux objets était faible. Seul environ un tiers des personnes ayant le droit de vote (34,5%) ont participé.<sup>1</sup> Ce taux de participation est sensiblement plus bas que la moyenne des dernières huit années, qui s'élève à 46,4 pour cent.<sup>2</sup> En outre, la participation n'est jamais descendue aussi bas que lors du dernier week-end de votations depuis le 25.11.2012, alors que seule la loi sur les épizooties était votée au niveau fédéral. En principe, ce sont presque uniquement les personnes qui ne manquent par ailleurs que rarement une votation qui ont participé, comme le démontre le fait que 82 pour cent des participantes et participants du 10 juin 2018 ont indiqué ne presque jamais manquer de votation (9 à 10 participations sur 10 scrutins).

Comme à l'accoutumée, les critères de l'âge, du niveau de formation, du statut professionnel et du revenu se sont révélés être des facteurs favorisant la participation. L'électorat plus âgé s'est par exemple nettement plus rendu aux urnes que les jeunes personnes disposant du droit de vote. De même, les personnes disposant d'un haut revenu étaient comme à l'habitude surreprésentées dans l'électorat. Le comportement d'utilisation d'Internet des participantes et participants est également intéressant en relation avec la loi sur les jeux d'argent : 69 pour cent des participantes et participants ont indiqué s'informer sur des questions politiques principalement par des sources hors ligne. 17 autres pour cent utilisent aussi souvent des sources en ligne et hors ligne, tandis que seuls 13 pour cent dépendent principalement d'Internet pour s'informer sur des questions politiques.<sup>3</sup> Cette nette tendance à l'information hors ligne chez les participantes et participants est essentiellement liée à la structure par âge de l'électorat : ce sont avant tout les jeunes votantes et votants qui utilisent Internet comme source primaire d'informations politiques.<sup>4</sup> Ces derniers participent cependant nettement moins fréquemment aux votations que l'électorat plus âgé.

**Tableau 2-1 : participation en fonction de critères socio-démographiques (en % des votants)**

Critères	Participation au scrutin (%) (pondéré)	n	V de Cramer/erreur standard
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>1'509</b>	
<b>Age</b>			<b>V = 0,23***</b>
18 à 29 ans	27	179	±6,5
30 à 39 ans	24	143	±7,0
40 à 49 ans	25	221	±5,7
50 à 59 ans	31	312	±5,1
60 à 69 ans	49	287	±5,8
70 ans et plus	50	367	±5,1

<sup>1</sup> Provisoirement, pas encore de résultats officiels (source : OFS/Statistique des votations).

<sup>2</sup> Evolution de la participation aux votations populaires fédérales, source : OFS/Statistique des votations, 17.06.2018, <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/politique/votations.html>.

<sup>3</sup> 1 pour cent des répondantes et répondants n'ont pas donné de réponse ou ont indiqué ne jamais s'informer (!) sur des questions politiques.

<sup>4</sup> En effet, le taux d'utilisation primaire d'Internet comme source d'informations politiques est environ huit fois plus élevé chez les 18-29 ans (38%) que chez les plus de 70 ans (5%).

<b>Statut professionnel</b>			<b>V = 0,20***</b>
Indépendant-e	29	128	±7,9
Employé-e	31	618	±3,7
Autres personnes actives	22	65	±10,2
Personnes inactives en formation	29	79	±10,0
Personnes inactives à la retraite	49	506	±4,4
Femme/homme au foyer	22	85	±8,9
Autres personnes inactives	12	23	±13,4
<b>Niveau de formation (diplôme)</b>			<b>V = 0,13***</b>
Sans formation post-obligatoire	23	178	±6,2
Formation professionnelle initiale/apprentissage	32	605	±3,7
Maturité/formation professionnelle supérieure	34	330	±5,1
Haute école spécialisée/université/EPF	44	390	±4,9
<b>Revenu équivalent</b>			<b>V = 0,12**</b>
1 <sup>er</sup> quartile (≤ CHF 3'250)	28	338	±4,8
2 <sup>e</sup> quartile (CHF 3'251-4'600)	34	320	±5,2
3 <sup>e</sup> quartile (CHF 4'601-6'700)	41	296	±5,6
4 <sup>e</sup> quartile (>CHF 6'700)	42	314	±5,5
<b>Sexe</b>			<b>V = 0,08**</b>
Hommes	38	732	±3,5
Femmes	31	777	±3,3

Les valeurs indiquées correspondent au nombre non pondéré de personnes interrogées (n) par groupe de critères pour lequel l'intervalle de confiance (niveau de confiance = 95%) a été calculé. Le test du khi-carré de Pearson a été utilisé pour vérifier le caractère significatif du rapport entre deux variables (la plupart du temps) catégorielles. Le symbole \*\*\* indique une probabilité d'erreur inférieure à un pour mille ( $Pr < ,001$ ), \*\* une probabilité d'erreur inférieure à un pour cent ( $Pr < ,01$ ) et \* une probabilité d'erreur inférieure à cinq pour cent ( $Pr < ,05$ ). Le V de Cramer, une mesure d'association calculée à partir du khi-carré, permet d'établir le degré d'association entre deux variables (sur la base des valeurs pondérées). Le V de Cramer se situe entre 0 (aucune corrélation) et 1 (corrélation parfaite).

L'intérêt politique est le plus souvent décisif pour la participation. En effet, pour la votation du 10 juin, les personnes ayant un intérêt politique marqué se sont encore une fois rendues aux urnes bien plus fréquemment (65%) que les personnes qui s'en désintéressent (4%). Le fait que les objets soumis au vote n'aient mené que deux tiers des personnes très intéressées par la politique à participer à la votation est toutefois une indication supplémentaire que les thématiques des votations n'ont dans l'ensemble suscité que peu d'intérêt. Les objets ont particulièrement peu intéressé les pôles du spectre politique : moins d'un tiers des partisans et partisanes de l'UDC (30%) et seulement quatre sympathisantes et sympathisants des Verts sur dix ont participé à la votation. Le taux de participation au sein des deux partis du centre n'a toutefois pas été beaucoup plus élevé, s'élevant tout de même à respectivement 48 pour cent pour le PLR et 47 pour cent pour le PDC. L'électorat sans affiliation à un parti s'est en revanche abstenu à une nette majorité (81% de taux d'abstention).

En outre, le fait que les personnes qui expriment de la méfiance à l'égard du gouvernement aient à peine participé à la votation (23%), tandis que le taux de participation de l'électorat accordant une grande confiance au Conseil fédéral s'est tout de même élevé à 38 pour cent, a été un autre facteur déterminant pour les résultats finalement clairs en faveur de la position des autorités.

**Tableau 2-2 : participation en fonction de critères politiques (en % des votants)**

Critères	Participation au scrutin (%) (pondéré)	n	V de Cramer/ erreur standard
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>1509</b>	
<b>Intérêt politique</b>			<b>V = 0,38***</b>
Très intéressé-e	65	264	±5,8
Plutôt intéressé-e	41	796	±3,4
Plutôt pas intéressé-e	16	326	±4,0
Pas du tout intéressé-e	4	121	±3,6
<b>Sympathie politique</b>			<b>V = 0,25***</b>
PLR	48	284	±5,8
PDC	47	143	±8,2
PS	44	255	±6,1
UDC	30	207	±6,2
PVL	36	64	±11,8
Les Verts	40	77	±10,9
Autre parti	40	82	±10,6
Aucun parti	19	397	±3,9
<b>Confiance dans le conseil fédéral (0-10)</b>			<b>V = 0,10**</b>
Très faible à faible (0-4)	23	158	±6,6
Moyenne (5)	30	166	±7,0
Elevée (6,7)	36	478	±4,3
Très élevée (8-10)	38	685	±3,6

Les raisons mentionnées pour une abstention à une votation sont souvent les mêmes. En règle générale, les raisons les plus souvent indiquées sont le fait d'avoir eu un empêchement ou d'avoir oublié de voter. Ces deux raisons ont également été souvent mentionnées pour la votation du 10 juin 2018. Cependant, pour la première fois depuis l'automne 2016, une autre raison a été mentionnée encore plus fréquemment : le désintérêt pour les sujets de la votation. 41 pour cent des abstentionnistes n'ont pas voté pour cette raison. Aucune des six votations précédentes qui ont été couvertes par les enquêtes VOTO n'a suscité un si faible intérêt auprès de l'électorat.

**Tableau 2-3 : raisons de la non-participation au scrutin (en % des abstentionnistes)**

Raisons de la non-participation	Part (%)
Désintérêt pour l'objet de la votation	41
Empêchement (vacances, maladie, etc.)	39
Oubli d'aller voter	36
Objet de la votation trop compliqué	31
Le résultat de la votation était clair	22
Le résultat ne dépend pas de ma seule voix	21
Indécision	18
Les votations ne peuvent rien changer de toute façon	17

*Le nombre d'abstentionnistes est de 688. Les pourcentages ont été calculés sur la base du nombre total de réponses matérielles données (hors « ne sait pas » et « aucune indication »). Plusieurs réponses étaient possibles.*

### 3. La formation de l'opinion

#### L'importance des objets

Les personnes s'étant abstenues de voter n'ont manifestement pas été les seules à éprouver des difficultés à se sentir concernées personnellement par les objets soumis au vote. Même les votantes et votants ont accordé une importance relativement faible aux questions posées. Sur une échelle d'importance allant de 0 (« aucune importance ») à 10 (« très grande importance »), l'initiative Monnaie pleine a recueilli une moyenne de 5,7 points, tandis que la loi sur les jeux d'argent n'a même obtenu qu'une moyenne de 5,5. Le fait qu'aucun objet fédéral n'avait obtenu une valeur d'importance inférieure à 6 depuis le 25.9.2016 souligne la faiblesse de ces deux valeurs.

Les deux objets ont été perçus par presque toutes les strates de la population comme des questions modérément importantes. Le jugement de l'importance des deux objets n'a que très peu différé entre les différents groupes de critères. Les seules différences pertinentes concernaient la loi sur les jeux d'argent et se sont manifestées entre les régions linguistiques : en Suisse italophone, une importance significativement plus élevée (6,3) a été attribuée à la loi qu'en Suisse alémanique (5,3).

**Tableau 3-1 : importance personnelle accordée aux objets de votation (part en % des votants)**

Degré d'importance	Initiative Monnaie pleine	Loi sur les jeux d'argent
Très faible (0,1)	6	6
Faible (2-4)	24	25
Moyenne (5)	16	19
Grande (6-8)	44	41
Très grande (9,10)	11	10
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Moyenne arithmétique (n)</b>	<b>5,7 (800)</b>	<b>5,5 (813)</b>

*Remarques : les réponses « ne sait pas » et les refus de se prononcer n'ont pas été pris en compte. Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, le total n'est pas toujours égal à 100%.*

#### Les difficultés de compréhension et le moment de la décision

Au préalable de la votation déjà, il a été largement présagé que le contenu de l'initiative Monnaie pleine pourrait dépasser les votantes et votants.<sup>5</sup> Effectivement, une majorité de 58 pour cent de l'électorat a exprimé avoir eu de la peine à se former une opinion. Au cours des deux dernières années, cette valeur n'a été dépassée que pour la réforme sur l'imposition des entreprises III (74%). Cela indique que les votantes et votants ont peu été familiarisés avec le thème de l'initiative - le système monétaire en général et les activités de crédit des banques en particulier - et que beaucoup ont rencontré des difficultés pour le comprendre. En revanche, la situation était différente pour la loi sur les jeux d'argent : bien que sur un plan matériel, la loi comprenait sensiblement plus de matière (50 pages de texte de loi dans le livret d'explications du Conseil fédéral) que l'initiative Monnaie pleine (2 pages), elle a nettement moins causé de difficultés de compréhension à l'électorat. Selon leurs propres déclarations, seul environ un quart (24%) des votantes et votants ont éprouvé des difficultés à comprendre de quoi il était question dans la nouvelle loi. Cela est pourtant quelque peu surprenant, étant donné que les recommandations des partis et de leurs sections jeunes étaient souvent divergentes.

<sup>5</sup> Par exemple dans la NZZ du 21.3.2018 (<https://www.nzz.ch/wirtschaft/notration-fuer-die-stimmbuerger-ld.1367738>) : « Les personnes qui ont estimé que les objets comme l'imposition des entreprises ou la stratégie énergétique étaient compliqués risquent de considérer l'initiative Monnaie pleine comme étant un casse-tête au moins aussi grand (traduit de l'allemand) ».

**Tableau 3-2 : difficultés de compréhension (en % des votants)**

Difficultés de compréhension	Initiative Monnaie pleine	Loi sur les jeux d'argent
Décision plutôt aisée	42	74
Décision plutôt compliquée	58	24
Aucune indication, ne sait pas	1	1

Remarques : les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, le total n'est pas toujours égal à 100%. Nombre de participants = 821.

La loi sur les jeux d'argent a globalement causé plus de difficultés à l'électorat plus âgé, aux femmes ainsi qu'aux votantes et votants avec un bas niveau de formation, comparativement aux jeunes, aux hommes et aux personnes avec un niveau de formation élevé.<sup>6</sup> De même, il y a une corrélation entre le comportement d'utilisation d'Internet et le niveau de difficulté subjectivement ressenti dans la formation d'opinion : les personnes qui utilisent Internet plusieurs fois par jour ont eu plus de facilité à maîtriser la matière de l'objet (21% ont mentionné des difficultés de compréhension), comparativement aux personnes qui n'utilisent par exemple jamais Internet (42%). Il n'est cependant pas démontré que cela soit lié aux discussions controversées quant au verrouillage d'Internet. Premièrement, la loi fédérale sur les jeux d'argent comprenait des réglementations qui pouvaient être maîtrisées même sans connaissances d'Internet (par exemple : soutien du sport et de la culture en Suisse). Deuxièmement, la fréquence d'utilisation d'Internet est corrélée à des variables telles que le niveau de formation, qui est généralement déterminant pour le degré de compréhension d'un objet. Enfin, les difficultés de compréhension subjectivement ressenties divergent peu entre le camp du oui et celui du non.

**Tableau 3-3 : moment de la décision (en % des votants)**

Moment de la décision	Initiative Monnaie pleine	Loi sur les jeux d'argent
Dès le début	36	38
Pendant la campagne	44	43
Au dernier moment	21	19
<b>Total (n)</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Les résultats ont été pondérés. Les réponses « ne sait pas » (max. 1%) n'ont pas été prises en compte. Les chiffres ayant été arrondis, le total n'est pas toujours égal à 100%.

Dans l'ensemble, les résultats de la votation étaient ouverts pour les deux objets, puisque dans les deux cas seuls respectivement 36 et 38 pour cent des votantes et votants savaient dès le début quelle allait être leur décision. À titre de comparaison, dans le cadre des votations sur la naturalisation facilitée ou l'initiative No Billag, près du double des votantes et votants ont maintenu leur décision depuis le début de la campagne (resp. 74% et 64%). Toutefois, il serait néanmoins erroné d'en conclure que le potentiel de modification par les campagnes était élevé pour cette votation. Comme indiqué précédemment, les deux objets se sont heurtés à un intérêt inhabituellement faible et ont également présenté une complexité matérielle marquée, du moins dans le cas de l'initiative Monnaie pleine. Ainsi, on peut plutôt supposer que beaucoup de votantes et votants ne se sont préoccupés des objets que tardivement, mais sont ensuite parvenus à une décision relativement rapidement.

<sup>6</sup> Par exemple, seuls 12 pour cent des 18-29 ans ont indiqué avoir eu des difficultés à comprendre le contenu de l'objet, tandis que cette proportion s'élève à 27 pour cent chez les plus de 70 ans. Chez les femmes, cette proportion était de 30 pour cent, contre 19 pour cent chez les hommes. 34 pour cent des votantes et votants ayant terminé l'école obligatoire ont indiqué avoir eu des difficultés de compréhension, tandis que cette proportion est de 25 pour cent chez les diplômées et diplômés universitaires.

## L'information

Afin de déterminer à quel degré les votantes et votants avaient connaissance des objets soumis au vote, nous avons développé un indice combinant la question sur la connaissance des objets de la votation et celle sur les raisons de la décision de vote. Il a été construit comme suit : les personnes ayant pu citer les objets de la votation ont obtenu un point. Aucun point n'a été attribué si les personnes n'ont pas réussi à donner de raisons concrètes pour justifier leur vote (« ne sait pas », « pas de réponse » et « pas compris / trop compliqué », etc.). Les raisons d'ordre général, sans rapport avec le contenu, ou les recommandations ont donné lieu à un point. Les personnes ayant mentionné une raison de fond, indépendamment du degré de sophistication de leur réponse, ont reçu deux points. En conséquence, un total maximal de trois points était possible.

Sans surprise, les deux objets ont reçu de faibles indices d'information (Initiative Monnaie pleine : 2,1 ; loi sur les jeux d'argent : 2,2). Les deux indices sont par exemple inférieurs à celui de la réforme sur l'imposition des entreprises III (2,3 ; 12 février 2017), qui avait à ce moment-là été considéré comme hautement complexe, et sont également nettement inférieurs à celui pour la naturalisation facilitée des étrangères et étrangers de la troisième génération (2,7 ; 12 février 2017).

**Tableau 3-4 : niveau d'information (en % des votants)**

Niveau d'information	Initiative Monnaie pleine	Loi sur les jeux d'argent
0 point : pas informé-e	7	6
1 point	15	14
2 points	35	34
3 points : informé-e	43	45
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Moyenne arithmétique (n)</b>	<b>2,1 (821)</b>	<b>2,2 (821)</b>

*Remarques : les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, le total n'est pas toujours égal à 100%.*

## La recherche d'information

Les votantes et votants ont été invités à indiquer dans quelle mesure ils ont eu recours aux différentes sources d'information à disposition. Tableau 3-5 indique la proportion de votantes et de votants qui se sont appuyés sur chaque source et avec quelle intensité. Pour le calcul de l'intensité d'utilisation, les personnes ayant indiqué ne pas avoir du tout utilisé la source correspondante n'ont pas été prises en compte.

C'est le livret d'explications du Conseil fédéral qui a reçu la plus grande attention pour les votations du 10 juin. Neuf votantes et votants sur dix se sont entre autres informés sur les deux objets soumis au vote par la brochure explicative du Conseil fédéral. De plus, son intensité d'utilisation était élevée avec une moyenne de 6,9 points sur une échelle allant de 1 à 10. Les articles dans les journaux ainsi que les émissions de télévision sur la votation ont également été utilisés de manière aussi fréquente et intensive. Les courriers de lectrices et lecteurs dans les journaux ou les commentaires de lectrices et lecteurs sur les forums en ligne se retrouvent également parmi les principales sources d'information. En comparaison à la votation du 4 mars 2018, pour laquelle l'utilisation des réseaux sociaux et des clips vidéo sur Internet avaient atteint des valeurs record (resp. 34% et 40%), l'utilisation de ces deux « nouvelles » sources médiatiques est retombée au niveau des dernières votations (resp. 28% et 32%). L'utilisation des nouvelles sources médiatiques n'augmente donc pas de manière linéaire, mais dépend manifestement du thème de la votation. L'initiative No Billag avait pour sa part vu augmenter l'utilisation des réseaux sociaux de manière inhabituellement forte, tandis que ces médias ont été moins sollicités pour les objets du 10 juin 2018.

**Tableau 3-5 : utilisation des sources d'information (en % des votants, n = 792-821)**

Source d'information	Taux d'utilisation en %	Intensité d'utilisation
Livret d'explications du Conseil fédéral	90	6,9
Articles dans les journaux	89	6,2
Emissions sur la votation à la télévision	77	5,9
Journaux ou prospectus de votation	69	5,0
Courriers de lecteurs dans les journaux ou commentaires de lecteurs sur les forums en ligne	67	4,7
Annonces dans les journaux	66	4,3
Emissions sur la votation à la radio	63	5,0
Affiches dans la rue	63	3,8
Sondages	57	4,3
Pages d'actualités sur Internet	56	5,2
Films et vidéoclips sur Internet	32	3,8
Informations sur le lieu de travail	30	4,3
Réseaux sociaux comme Facebook ou Twitter	28	3,9

Les résultats ont été pondérés. Remarques : la deuxième colonne (« taux d'utilisation en % ») indique la proportion de votantes et votants qui ont utilisé la source d'information en question. La troisième colonne (« intensité d'utilisation ») informe sur la mesure dans laquelle chaque média a été mis à profit (moyenne arithmétique de l'intensité d'utilisation entre 1 et 10). La moyenne repose uniquement sur les indications fournies par les personnes qui ont effectivement utilisé le média en question.

## 4. Initiative populaire « Pour une monnaie à l'abri des crises : émission monétaire uniquement par la Banque nationale ! (Initiative Monnaie pleine) »

### Le contexte

L'initiative Monnaie pleine est née à la suite de la crise financière mondiale de 2008. Les initiates et initiants voyaient dans la forte création de monnaie par les banques commerciales la cause primaire de cette crise financière. En conséquence, l'association « Modernisation Monétaire » a lancé l'initiative Monnaie pleine et l'a déposée en décembre 2015 avec près de 111'000 signatures valables. L'initiative exigeait que tant l'argent numéraire que la monnaie scripturale soient dans le futur créés exclusivement par la Banque nationale suisse (BNS). La production d'argent par l'octroi de crédits devait quant à elle être interdite. Ainsi, selon ses partisans et partisanes, l'initiative devrait protéger l'argent de la clientèle bancaire et prévenir les crises financières. En outre, l'initiative réclamait que la BNS mette en circulation l'argent nouvellement créé « sans dette », à savoir en l'attribuant directement à la Confédération, aux cantons et à la population.

Le Conseil fédéral et le Parlement ont rejeté l'initiative. Le Conseil national l'a nettement rejetée par 169 voix contre 9, le Conseil des Etats par même 42 voix contre 0. A quelques exceptions près - avant tout la Jeunesse socialiste suisse (recommandation pour l'acceptation) et les Verts (liberté de vote) - la plupart des partis se sont opposés à l'initiative. La BNS, qui faisait partie des principaux acteurs concernés, a également rejeté l'initiative. Le rejet de l'initiative s'est essentiellement basé sur les arguments selon lesquels elle n'aurait pas prévenu les crises financières, aurait eu des conséquences néfastes pour les banques et leur clientèle, aurait été une expérimentation à l'issue très incertaine, et enfin qu'elle aurait menacé l'indépendance de la BNS.

La campagne de votation a été relativement terne. L'objet a finalement été nettement rejeté aux urnes, avec un rejet de l'initiative par 76,7 pour cent des votantes et votants ainsi que l'ensemble des cantons.

### La décision de vote en fonction de critères sociaux et politiques

Les critères sociaux n'ont joué qu'un rôle minime dans la décision. Que ce soit le genre, l'âge, le revenu équivalent, la situation professionnelle, le taux d'activité ou le niveau de formation, aucun de ces critères n'a influencé le vote. Ainsi, la question relative à l'organisation du système monétaire n'a manifestement eu aucun lien avec les clivages sociaux pertinents.

**Tableau 4-1 : comportement de vote en fonction de critères socio-démographiques (en % des votants effectifs, résultats pondérés)**

Critères	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramer/ erreur standard
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>708</b>	
<b>Sexe</b>			<b>V = n.s.</b>
Hommes	27	386	±4,4
Femmes	21	322	±4,4

<b>Age</b>			<b>V = n.s.</b>
18 à 29 ans	25	61	±11,0
30 à 39 ans	19	49	±11,2
40 à 49 ans	24	76	±9,7
50 à 59 ans	29	139	±7,6
60 à 69 ans	24	166	±6,5
70 ans et plus	23	217	±5,6
<b>Revenu équivalent</b>			<b>V = n.s.</b>
1 <sup>er</sup> quartile (≤ CHF 3'250)	29	136	±7,7
2 <sup>e</sup> quartile (CHF 3'251-4'600)	28	149	±7,2
3 <sup>e</sup> quartile (CHF 4'601-6'700)	18	155	±6,0
4 <sup>e</sup> quartile (>CHF 6'700)	26	184	±6,3
<b>Niveau de formation (diplôme)</b>			<b>V = n.s.</b>
Sans formation post-obligatoire	37	55	±12,9
Formation professionnelle initiale/apprentissage	24	275	±5,1
Maturité/formation professionnelle supérieure	21	157	±6,4
Haute école spécialisée/université/EPF	24	219	±5,7

A l'inverse, le positionnement politique et la confiance dans les institutions ont été d'une importance majeure dans la prise de décision finale. L'initiative a trouvé de nombreux partisans et partisans au sein de l'électorat se situant tout à gauche, dont environ la moitié (52%) a déposé un oui dans l'urne. Dans le camp de la gauche modérée, plus d'un tiers des votantes et votants ont accepté l'initiative. Aussi bien au centre que dans la droite modérée, cette proportion s'élève à peine à 23 et 10 pour cent respectivement. La proportion de votes favorables était toutefois légèrement plus élevée tout à droite (21%). Une tendance similaire émerge de l'analyse de la décision selon l'affiliation partisane : les sympathisantes et sympathisants du PDC et du PLR se sont pratiquement unanimement opposés à l'initiative (resp. 87% et 90%). Les partisans et partisans de l'UDC ont également nettement rejeté l'initiative (80%), bien que deux votantes et votants sur dix l'ont acceptée. Du côté des sympathisantes et sympathisants du PS, ce sont déjà trois votantes et votants sur dix qui ont accepté l'objet, et du côté des Verts même plus de la moitié.<sup>7</sup>

La revendication d'une interdiction de la production d'argent par les banques privées a trouvé son origine dans le fait que les initiates et initiants de l'initiative considéraient justement ces dernières comme étant les principales responsables de l'occurrence répétée de crises financières. En effet, la confiance dans les banques privées a été l'un des déterminants centraux du comportement de vote. Les personnes qui expriment de la méfiance fondamentale envers les banques privées ont nettement plus soutenu l'initiative (43%) que les personnes qui leur accordent une grande confiance (18%). Si cela peut sembler relever d'une pure logique d'action, il faut toutefois signaler que même les personnes qui éprouvent une grande méfiance envers les banques ont au final *majoritairement rejeté* l'initiative (57%). La méfiance envers les banques privées ne suffisait donc pas à *elle seule* pour conduire à un vote en faveur de l'initiative. La confiance envers la Banque nationale suisse n'a quant à elle pas semblé affecter le comportement de vote, et ce principalement pour deux raisons.

<sup>7</sup> Il est important de souligner que chez les Verts, la double erreur standard (niveau de confiance = 95%) s'élève à ±16 points de pourcentage en raison du relativement faible nombre de cas (n=37). Même en supposant le cas « le plus pessimiste » (limite basse de l'intervalle de confiance de 95%), la proportion des votantes et votants qui ont accepté l'initiative chez les Verts reste toujours relativement haute avec 39 pour cent. Cette majorité équilibrée chez les Verts n'est toutefois pas surprenante : l'assemblée nationale des déléguées et délégués avait opté pour un mot d'ordre de liberté de vote relativement à l'initiative Monnaie pleine.

Premièrement, il n'y a que peu de personnes qui expriment de la méfiance face à la BNS, comparative-ment aux banques privées. Une nette majorité des votantes et votants accorde une grande confiance à la banque nationale. Deuxièmement, l'initiative exigeait que la production d'argent soit effectuée exclu-sivement par la BNS, ce qui présuppose bien une grande confiance dans cette institution. A l'inverse, la confiance envers le Conseil fédéral a été d'une certaine importance dans la décision. Les votantes et votants qui accordent une grande confiance au gouvernement ont ainsi d'avantage suivi la ligne du Conseil fédéral (80% de non) comparativement aux personnes qui expriment de la méfiance à son égard (66% de non).

**Tableau 4-2 : comportement de vote en fonction de critères politiques (en % des votants effec-tifs, résultats pondérés)**

Critères	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramer/ erreur standard
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>708</b>	
<b>Confiance dans les banques privées (0-10)</b>			<b>V = 0,28***</b>
Très faible (0-2)	43	33	±16,9
Faible (3,4)	45	82	± 10,8
Moyenne (5)	36	101	±9,4
Elevée (6,7)	14	267	±4,2
Très élevée (8-10)	18	208	±5,2
<b>Sympathie politique</b>			<b>V = 0,28***</b>
PLR	10	176	±4,4
PDC	13	77	±7,5
PS	34	143	±7,8
UDC	20	95	±8,0
PVL	33	32	±16,3
Les Verts	55	37	±16,0
Autre parti	32	36	±15,2
Aucun parti	26	112	±8,1
<b>Positionnement gauche-droite (0-10)</b>			<b>V = 0,27***</b>
Tout à gauche (0-2)	52	47	±14,4
Gauche (3,4)	33	143	±7,8
Centre (5)	23	244	±5,3
Droite (6,7)	10	168	±4,5
Tout à droite (8-10)	21	83	±8,8
<b>Confiance dans le Conseil fédéral (0-10)</b>			<b>V = 0,18***</b>
Très faible à faible (0-4)	34	62	±11,8
Moyenne (5)	45	64	±12,3
Elevée (6,7)	21	236	±5,2
Très élevée (8-10)	20	342	±4,3

Confiance dans la Banque nationale suisse (0-10)			V = n.s.
Très faible (0-2)	36	15	±24,3
Faible (3,4)	35	29	±17,4
Moyenne (5)	43	38	±15,7
Elevée (6,7)	23	187	±6,0
Très élevée (8-10)	22	422	±4,0

## Les motivations

Les principaux motifs d'approbation et de refus ont été recensés à l'aide d'une question ouverte. Les personnes sondées ont pu citer plusieurs motifs, qui ont ensuite été codés manuellement selon un schéma ad hoc puis synthétisés. Les tableaux ci-après indiquent à quelle fréquence les différents motifs ont été cités comme « première réponse » (réponse principale) et à quelle fréquence ils ont été mentionnés au total (« ensemble des réponses ») par les partisans du oui ou du non.

17 pour cent des partisans et partisans ont indiqué comme principal **motif d'acceptation** (première réponse) leur absence de confiance ou trop faible confiance dans les banques commerciales. Leur décision de vote relevait ainsi premièrement d'un vote de méfiance face au système bancaire. 12 autres pour cent ont accepté l'initiative car ils estimaient que l'argent épargné ne serait en sécurité que dans un système tel que celui proposé par l'initiative. 11 pour cent ont justifié leur vote par leur position selon laquelle l'argent devrait exclusivement être produit par la Banque nationale suisse. Cette revendication était parfois basée sur le fait que certaines personnes accordaient une plus grande confiance à la BNS qu'aux banques commerciales. Là encore, le rôle que la confiance (respectivement la méfiance) envers les institutions a joué dans la décision de vote se révèle être significatif. En outre, six pour cent ont fait valoir le fait que cette initiative protégerait des crises financières, qu'ils estimaient inévitables sous l'ancien système monétaire.

Outre ces motivations relatives au contenu de l'initiative, de nombreuses motivations sans rapport avec son contenu ont également été indiquées. Ainsi, 12 pour cent des partisans et partisans ont déclaré ne pas (ou plus) savoir la raison pour laquelle ils s'étaient prononcés en faveur de l'initiative, ou n'ont pas indiqué de réponse à la question relative à la motivation principale. En outre, plus d'un cinquième des partisans et partisans (21%) ont indiqué une raison très générale, avec des déclarations telles que « réaction par dépit », « intuition », « expérience intéressante », mais aussi « Car je savais que l'initiative allait de toute façon être rejetée ». Selon leurs propres déclarations, huit pour cent se sont fiés à des recommandations. Etant donné que très peu de partis soutenaient l'initiative, il s'agissait le plus souvent de recommandations de proches ou de connaissances.<sup>8</sup> Au moins<sup>9</sup> cinq pour cent des partisans et partisans ont manifestement présenté une confusion. Par exemple, beaucoup de personnes de ce groupe ont indiqué avoir suivi les recommandations du Conseil fédéral ; seulement, le Conseil fédéral avait recommandé le rejet de l'initiative, et non son acceptation.

<sup>8</sup> Par exemple, « Parce que mon fils pensait que c'est ce que je devais voter. »

<sup>9</sup> La part de confusion ne peut pas être déterminée avec exactitude sur la base des indications de motivations de vote, puisqu'il n'était dans certains cas pas possible d'affirmer si les indications présentaient une confusion ou non. Seules les indications qui évoquaient *incontestablement* une motivation de refus ont été recensées dans la rubrique « Confusion ».

Dans l'ensemble, près de la moitié des partisans et partisanes (46%) ont indiqué une motivation sans rapport avec le contenu de l'initiative, ou erronée. Cela ne veut en aucun cas nécessairement dire que ces votantes et votants se sont positionnés à l'encontre de leur intention de vote ou qu'ils n'avaient absolument aucune idée de ce dont il était question dans cette initiative.<sup>10</sup> Il s'agit toutefois d'un indice clair que *relativement* beaucoup de votantes et votants ont été dépassés par le contenu de l'initiative.

**Tableau 4-3 : motifs d'approbation (en % des votes positifs)**

	Premières réponses		Ensemble des réponses	
	en %	n	en %	n
<b>Méfiance face aux banques commerciales ou aux grandes banques</b>	<b>17</b>	30	<b>23</b>	41
<b>Sécurité / garantie des épargnes uniquement assurée par le système de monnaie pleine</b>	<b>12</b>	22	<b>16</b>	28
<b>Seule la BNS devrait pouvoir produire de l'argent</b>	<b>11</b>	20	<b>14</b>	25
<b>Prévention des crises financières grâce au système de monnaie pleine</b>	<b>6</b>	11	<b>8</b>	14
<b>Recommandations</b> (Conseil fédéral, partis, autres)	<b>8</b>	14	<b>9</b>	17
<b>Généralités</b> (« une bonne chose », etc.)	<b>21</b>	38	<b>29</b>	52
<b>Motifs divers</b>	<b>7</b>	13	<b>10</b>	17
<b>Confusion</b> (manifestement un motif pour un non)	<b>5</b>	10	<b>5</b>	10
<b>Ne sait pas / pas de réponse</b>	<b>12</b>	21	<b>12</b>	21
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>179</b>	<b>126</b>	<b>225</b>

*Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100%. Bien qu'ayant parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100%.*

Du côté des **motivations du rejet de l'initiative Monnaie pleine**, une raison se démarque : l'incertitude quant aux conséquences que pourrait entraîner une acceptation de l'initiative. Pour plus d'un tiers des opposantes et opposants (36%), l'initiative comportait un caractère expérimental trop risqué, ce qui les a retenus d'accepter l'objet. Au sein de ce groupe, 11 pour cent ont indiqué qu'il n'y avait aucune raison pour des réformes si larges, tandis que 16 pour cent considéraient la réforme proposée du système monétaire comme étant trop risquée. Enfin, sept pour cent ont explicitement mentionné qu'en cas d'acceptation de l'initiative la Suisse aurait été le premier et seul pays avec un système de monnaie pleine.

De plus, 13 pour cent des opposantes et opposants se sont positionnés contre une production d'argent exclusivement par la BNS. Les raisons de ce rejet étaient diverses : certaines personnes s'opposaient par exemple par principe à un monopole de la production d'argent, tandis que d'autres argumentaient que le marché pourrait plus efficacement s'en charger qu'une banque nationale. Seul un pour cent des opposantes et opposants se préoccupaient principalement de l'octroi de crédits.

<sup>10</sup> Par exemple, il n'est par principe pas exclu que ces votantes et votants étaient même bien informés lors du dimanche de votation, mais qu'ils avaient d'ici au moment de l'entretien oublié de quoi il était question dans la votation passée.

De nombreuses motivations sans rapport avec le contenu de l'initiative ont également été invoquées par les opposantes et opposants. Selon leurs propres déclarations, 21 pour cent se sont fiés à des recommandations, soit une proportion inhabituellement élevée. Presque la moitié de ces recommandations (soit 9% de l'ensemble des premières réponses mentionnées) provenaient du Conseil fédéral. Sept pour cent ont suivi une recommandation de proches, de connaissances ou d'autres acteurs non-partisans. Un nombre restreint de personnes (un peu plus de 1%) se sont fiées aux recommandations du président de la BNS, Thomas Jordan, tandis qu'environ deux pour cent ont rejeté l'initiative car ses initiantes et initiants leur semblaient peu dignes de confiance.<sup>11</sup> 13 pour cent ont justifié leur vote de manière très générale. Parmi eux, six pour cent ont dans l'ensemble rejeté l'initiative en raison de sa complexité. Enfin, dix pour cent des opposantes et opposants n'ont pas été en mesure de donner des indications plus précises quant aux motivations de leur vote.

**Tableau 4-4 : motifs de refus (en % des votes négatifs)**

	Premières réponses		Ensemble des réponses	
	en %	n	en %	n
<b>Risque / Incertitude d'une modification de système monétaire</b>	<b>36</b>	190	<b>49</b>	257
De manière générale : expérimentation aux conséquences incertaines	16	84	20	106
Spécifiquement : la Suisse serait le seul pays avec un système de monnaie pleine	7	35	10	51
Le système actuel fonctionne bien / aucune raison pour de larges réformes	11	59	14	76
Autres remarques sur les risques / l'incertitude d'une modification de système monétaire	2	12	5	24
<b>Pas de monopole de la production d'argent par la BNS</b>	<b>13</b>	66	<b>15</b>	79
<b>L'octroi de crédits sera plus difficile</b>	<b>1</b>	6	<b>3</b>	14
<b>Généralités</b>	<b>13</b>	68	<b>18</b>	94
Trop compliqué	6	31	9	45
Autres généralités (« initiative pas nécessaire, pas claire, pas bien pensée », etc.)	7	37	9	49
<b>Recommandations (Conseil fédéral, partis, autres)</b>	<b>21</b>	113	<b>28</b>	151
<b>Motifs divers</b>	<b>5</b>	27	<b>8</b>	42
<b>Confusions</b>	<b>1</b>	5	<b>2</b>	10
<b>Ne sait pas / pas de réponse</b>	<b>10</b>	54	<b>10</b>	54
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>529</b>	<b>133</b>	<b>701</b>

*Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100%. Bien qu'ayant parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100%.*

<sup>11</sup> En Suisse romande, la part des opposantes et opposants qui ont suivi des recommandations était supérieure à la moyenne : presque une personne sur trois (30%) a aligné sa décision de vote sur des recommandations.

En bref, tant les opposantes et opposants que les partisans et partisanes ont souvent été dépassés par le contenu de l'objet, et ont au final pris leur décision sur la base de critères qui n'étaient pas directement liés au contenu de l'initiative. En revanche, la crédibilité et le niveau de confiance ont joué un rôle important dans les deux camps, puisqu'une part inhabituellement élevée de votantes et votants se sont principalement basés sur des recommandations de différents acteurs.

## L'impact des arguments de vote

Au vu du fait que l'objet a été clairement rejeté, tous les **arguments testés en faveur de l'initiative** ont relativement bien convaincu, même si aucun d'entre eux n'est parvenu à obtenir une majorité absolue de soutien. L'argument qui a le plus convaincu est celui selon lequel les avoirs bancaires ne seraient pas en sécurité en cas de crise bancaire, et que seule la monnaie pleine émise par la Banque nationale suisse serait sûre. 48 pour cent des votantes et votants ont exprimé leur accord avec cette affirmation. Il est avant tout intéressant de noter que même 38 pour cent des opposantes et opposants étaient d'accord avec cet argument. Ils ont toutefois rejeté l'objet, principalement parce qu'ils estimaient que l'initiative était une expérimentation trop risquée (33%), ou qu'ils se sont fiés à une recommandation de rejet provenant d'une source qui leur semblait digne de confiance (21%).

De même, de nombreux votants et votantes partageaient la position des initiates et initiants relativement à la question des causes des crises financières. 46 pour cent d'entre eux voient dans la création constante de nouvel argent fictif par les banques privées la cause principale des crises financières, dont les contribuables doivent au final assumer les frais. Cette perspective est même majoritaire dans le camp de la gauche (58%). Elle trouve néanmoins également du soutien dans les milieux bourgeois (centre : 45% ; droite : 34% ; tout à droite : 44%). Le résultat indique toutefois que le fait que les votantes et votants partagent la perception du problème selon les initiates et initiants ne signifie pas qu'ils vont également soutenir la solution que ces derniers proposent face à ce problème.

De même, 46 pour cent des votantes et votants ont soutenu l'argument selon lequel le bénéfice tiré de la création monétaire profiterait à la collectivité pour autant que la BNS soit seule à créer de la monnaie. Mais là encore, comme pour l'argument mentionné précédemment, cette approbation ne suffisait pas à elle seule pour conduire à un positionnement en faveur de l'initiative.

**Tableau 4-5 : accueil des arguments pour et contre (en % des votants)**

Arguments pour		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
« En cas de crise bancaire, les avoirs en banque ne seraient pas assurés car il ne s'agit que de monnaie scripturale virtuelle. Seule la monnaie pleine émise par la Banque nationale suisse est sûre. »	Total	48	45	7
	Partisans	80	15	5
	Opposants	38	55	7
« Le fait que les banques privées ne cessent de créer des monnaies fictives provoque, à intervalles réguliers, des crises financières qui, finalement, doivent être résolues par l'argent des contribuables. »	Total	46	46	8
	Partisans	74	20	6
	Opposants	37	54	9
« Si la Banque nationale suisse (et non plus les banques privées) est seule à créer de la monnaie, tout le bénéfice tiré de cette création monétaire profite à la collectivité. »	Total	46	43	12
	Partisans	69	18	14
	Opposants	38	51	11

Arguments contre		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
« Aucun pays n'a jamais testé un système de monnaie pleine. Une réforme vers une monnaie pleine constituerait donc une expérience hautement risquée. »	Total	75	19	6
	Partisans	49	43	8
	Opposants	84	11	6
« Avec la monnaie pleine, obtenir un crédit deviendrait plus difficile et plus coûteux pour les PME et les particuliers. »	Total	59	28	14
	Partisans	38	46	17
	Opposants	65	22	13
« L'initiative met en danger l'indépendance politique de la Banque nationale suisse et la stabilité des prix. »	Total	53	34	13
	Partisans	31	58	12
	Opposants	60	27	13

Les résultats ont été pondérés. Ces chiffres constituent des pourcentages en ligne. Exemple de lecture concernant le premier argument : 48% de l'ensemble des votantes et votants (resp. 80% de tous les partisans et 38% de tous les opposants) soutiennent l'argument disant qu'en cas de crise bancaire, les avoirs en banque ne seraient pas assurés car il ne s'agit que de monnaie scripturale virtuelle et seule la monnaie pleine émise par la Banque nationale suisse est sûre. Cet argument a été rejeté par 45% de tous les votantes et votants, alors que 7% n'ont pas été en mesure de répondre (« ne sait pas »). Les chiffres ayant été arrondis, les totaux ne sont pas toujours égaux à 100%. N pour tous les arguments : total = 708, partisans = 529, opposants = 179.

L'argument contre l'initiative le plus influent a été celui selon lequel aucun autre pays n'a jamais mis en place un système de monnaie pleine, et que la réforme proposée représentait donc une expérimentation hautement risquée. Trois quarts des votantes et votants ont partagé cette inquiétude, et même près de la moitié des partisans et partisans (49%) considéraient la réforme visée par l'initiative comme une expérimentation risquée. Même dans le test multivarié<sup>12</sup>, cet argument se révèle être celui avec le plus grand pouvoir explicatif. Comme indiqué précédemment, les arguments en faveur de l'initiative ont reçu un accueil favorable de la part de l'électorat, mais les réticences face à une expérimentation aux conséquences incertaines ont au final pesé plus lourd aux yeux des votantes et votants que les arguments en faveur de l'initiative.

En outre, 59 pour cent des votantes et votants se préoccupaient de l'octroi de crédits, dans le cas où l'initiative serait acceptée. Cependant, comme indiqué par l'analyse des motivations, cet argument n'a joué qu'un rôle très secondaire dans la décision, puisqu'il n'a été que rarement spontanément mentionné comme motivation du vote. De plus, une partie non-négligeable de l'électorat (14%) a eu des difficultés à évaluer l'argument.

13 pour cent des votantes et votants n'étaient pas sûrs face à la question de savoir si l'initiative mettrait en danger l'indépendance politique de la BNS ainsi que la stabilité des prix. Ils ont manifestement eu de la peine à évaluer cette affirmation. Dans l'ensemble, 53 pour cent des votantes et votants ont exprimé leur accord avec l'affirmation. L'argument n'a cependant presque jamais été mentionné à la question ouverte quant aux motivations de vote (voir chapitre précédent).

<sup>12</sup> Dans une analyse multivariée, l'influence relative de tous les arguments est vérifiée en même temps. Ce test permet de répondre à la question de savoir quel argument a exercé la plus grande influence sur la décision.

## 5. Loi fédérale sur les jeux d'argent

### Le contexte

La nouvelle loi sur les jeux d'argent est la loi d'application de l'article constitutionnel sur la réglementation des jeux d'argent en faveur de l'utilité publique, qui a été adopté par le peuple suisse en mars 2012. La loi sur les jeux d'argent amène de nombreuses innovations, dont seules quelques-unes pourront ici être présentées pour des raisons de concision. Dans l'ensemble, le texte de loi comporte 50 pages dans le livret d'explications du Conseil fédéral. Les innovations majeures apportées sont les suivantes : les maisons de jeu qui disposent d'une concession pourront désormais proposer des jeux d'argent en ligne et les sociétés de loterie offrir de nouvelles formes de paris sportifs, tandis que les gains ne seront imposables qu'à partir d'un montant élevé (par exemple dès un million de francs CHF pour les gains de loterie). En outre, la loi prévoit des mesures contre la dépendance au jeu, l'escroquerie et le blanchiment d'argent. Le véritable point de controverse a toutefois été le verrouillage d'Internet pour les sociétés de jeux d'argent étrangères. La nouvelle loi prévoit désormais également des jeux de casino en ligne, qui sont toutefois réservés aux exploitants de jeux d'argent autorisés et établis en Suisse. Afin d'empêcher les joueuses et joueurs d'accéder à des offres étrangères non autorisées, un blocage de l'accès aux jeux en ligne non autorisés est prévu.

Ce blocage d'Internet a également été la raison principale pour laquelle différents comités ont lancé le référendum. Ils le percevaient comme un précédent qui mènerait à d'autres limitations d'Internet. La loi a ainsi été combattue par une alliance inhabituelle : la plupart des sections jeunes des partis<sup>13</sup> y ont pris part, de même que d'autres représentants individuels de la gauche à la droite. Economiesuisse et l'Association faïtière du secteur des technologies de l'information et de la communication (ICT) ont également recommandé le rejet de la loi, tout comme le PLR, les Vert'libéraux, le PBD et les Verts. L'UDC a finalement opté pour une liberté de vote. Dans le camp d'en face, on retrouvait le PS, le PDC et le PEV, qui soutenaient quant à eux la loi. Les recommandations de vote créent toutefois une image quelque peu trompeuse, qui masque le fait que la loi avait atteint une majorité plutôt confortable dans les deux chambres du Parlement : Le Conseil national a adopté la loi par 124 voix contre 61, et le Conseil des Etats même par 43 voix contre 1.

La campagne de votation a été quelque peu plus animée que celle concernant l'initiative Monnaie pleine. En outre, les questions du financement de la récolte des signatures et de la campagne ont fait parler d'elles. Il a été rapporté dans les médias<sup>14</sup> que des exploitants de casinos étrangers auraient investi des sommes non négligeables dans la récolte des signatures et la campagne d'opposition. Les opposantes et opposants ont riposté que la loi sur les jeux d'argent portait « la signature du lobby des casinos suisses ».

Il n'y a guère eu de tension lors du dimanche de votations, puisque la nouvelle loi a atteint aux urnes une nette majorité de 72,9 pour cent.

---

<sup>13</sup> Les Jeunes démocrates-chrétiens (JDC) constituent notamment une importante exception.

<sup>14</sup> Par exemple : <https://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Abstimmungen-kaufende-Auslaender-soll-es-nicht-mehr-geben/story/28579941>.

## La décision de vote en fonction de critères sociaux et politiques

Il est tout d'abord important de relever que le comportement de vote a différé entre les régions linguistiques. La loi sur les jeux d'argent a été acceptée par une majorité certes confortable (68,8%) en Suisse alémanique, toutefois elle a été presque incontestée en Suisse romande et italienne.<sup>15</sup> En revanche, l'âge n'a joué qu'un rôle minime dans la décision, ce qui est quelque peu surprenant : en raison de la ferme opposition de la plupart des sections jeunes des partis, une plus grande résistance contre la loi de la part des jeunes votantes et votants était attendue au préalable de la votation. Toutefois, cette résistance ne s'est globalement pas manifestée : 74 pour cent des 18-29 ans ont soutenu la loi, soit une proportion plus ou moins similaire à celle des votantes et votants de plus de 60 ans (77%). Aussi chez les 30-39 ans, une nette majorité de l'électorat – environ six votantes et votants sur dix (61%) – a accepté la loi. Le genre ne s'est également pas révélé être un facteur déterminant dans la décision. Toutefois, en combinant les trois critères de la région linguistique, l'âge et le genre, il apparaît que la loi sur les jeux d'argent s'est avant tout heurtée à une opposition de la part des jeunes hommes suisse-allemands. En effet, la majorité s'est établie de justesse en faveur du référendum chez les suisse-allemands de 18-49 ans (52% de oui pour 48% de non), tandis que dans tous les autres groupes de comparaison le résultat s'est avéré nettement en faveur de la nouvelle loi.<sup>16</sup> Un « clivage des générations » est donc apparu uniquement chez les hommes suisse-allemands. Le revenu du ménage s'est également démarqué, bien que son effet sur le comportement de vote ait été minime : les votantes et votants dans des ménages à bas revenu ont plus fortement rejeté la loi (38%) que ceux avec un haut revenu (22%).

Etant donné que le verrouillage d'Internet s'est cristallisé comme le point de controverse principal durant la campagne, la relation entre l'utilisation d'Internet et le comportement de vote s'avère plus intéressante qu'à l'accoutumée. Effectivement, le scepticisme envers la loi était plus fortement répandu chez les personnes qui utilisent principalement des sources d'informations politiques en ligne (38% de non) que chez celles qui ont recours à des sources traditionnelles hors ligne (22%). La mise en relation de l'utilisation des réseaux sociaux et la décision de vote présente une image presque identique : les personnes qui se sont informées sur les sujets de votation par les réseaux sociaux ont eu plus tendance à rejeter la loi (38%) que celles qui n'y ont pas eu recours (23%). Néanmoins, il reste que la loi sur les jeux d'argent a également atteint une nette majorité auprès des utilisatrices et utilisateurs d'Internet.

**Tableau 5-1 : comportement de vote en fonction de critères socio-démographiques (en % des votants effectifs, résultats pondérés)**

Critères	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramer/ erreur standard
<b>Total</b>	<b>73</b>	<b>722</b>	
<b>Utilisation de sources d'informations politiques en ligne et hors ligne</b>			<b>V = 0,19**</b>
Principalement en ligne	62	86	±10,3
Principalement hors ligne	78	515	±3,6
Les deux à égalité (en ligne et hors ligne)	63	116	±8,8

<sup>15</sup> Proportions de oui : Suisse romande : 83,7% ; Suisse italophone : 81,5%. Source : OFS/Votations.

<sup>16</sup> A titre de comparaison des proportions de oui : chez les suisse-allemandes de 18-49 ans : 76% ; les suisse-allemands de plus de 50 ans : 74% ; les suisse-allemandes de plus de 50 ans : 71% ; les hommes de 18-49 ans en Suisse romande et italienne : 75% ; les hommes de plus de 50 ans en Suisse romande et italienne : 81% ; les femmes de 18-49 ans en Suisse romande et italienne : 89% ; les femmes de plus de 50 ans en Suisse romande et italienne : 84%.

<b>Utilisation générale d'Internet</b>			<b>V = 0,16***</b>
Plusieurs fois par jour	70	524	±3,9
De moins d'une fois par mois à plusieurs fois par semaine	88	131	±5,6
Jamais	71	67	±10,9
<b>Utilisation des réseaux sociaux comme sources d'informations sur les votations</b>			<b>V = 0,16***</b>
Oui	62	191	±6,9
Non	77	530	±10,9
<b>Revenu équivalent</b>			<b>V = 0,13*</b>
1 <sup>er</sup> quartile (≤ CHF 3'250)	62	137	±8,2
2 <sup>e</sup> quartile (CHF 3'251-4'600)	76	159	±6,7
3 <sup>e</sup> quartile (CHF 4'601-6'700)	72	154	±7,1
4 <sup>e</sup> quartile (>CHF 6'700)	78	184	±6,0
<b>Age</b>			<b>V = n.s.</b>
18 à 29 ans	74	64	±10,8
30 à 39 ans	61	52	±13,4
40 à 49 ans	71	76	±10,2
50 à 59 ans	69	139	±7,7
60 à 69 ans	76	173	±6,4
70 ans et plus	79	218	±5,5

La configuration des affrontements politiques au préalable de la votation était inhabituelle : de nombreuses sections jeunes de partis s'opposaient à leur parti-mère. Des divisions sont également apparues au sein des partis-mère respectifs. Dans les faits, la décision de vote relative à la loi sur les jeux d'argent n'a guère été marquée par des positionnements idéologiques. Le taux d'acceptation de la loi est resté plus ou moins constant de l'extrême gauche à l'extrême droite. De même, il n'y a eu que des différences minimales selon l'affiliation de parti.<sup>17</sup> La décision de vote relative à la loi sur les jeux d'argent n'a manifestement pas été déterminée par l'affiliation politique gauche-droite. Toutefois, le net verdict des partisans et partisanes du PLR est à souligner : 72 pour cent ont voté en faveur de la nouvelle loi, bien que les recommandations tant du parti-mère que de sa section jeune invitaient à son rejet. Le taux d'acceptation a été encore plus élevé chez les sympathisantes et sympathisants du PS : huit sur dix ont approuvé la loi. Ils ont donc suivi la recommandation du parti-mère, tandis que le mot d'ordre de la Jeunesse socialiste suisse – qui, contrairement au PS, a recommandé le rejet de la loi – n'a guère été entendu par les partisans et partisanes du parti. En bref, les sections jeunes des partis n'ont pas réussi à mobiliser les jeunes à voter, ni à influencer de manière décisive le vote des sympathisantes et sympathisants plus âgés des partis.

<sup>17</sup> La part de oui a été exceptionnellement basse uniquement chez les partisans et partisanes des Vert'libéraux (54%). Toutefois, l'erreur standard s'élève à presque ±17 points de pourcentage avec un niveau de confiance de 95%.

En revanche, la confiance envers le Conseil fédéral a été d'une certaine importance dans la décision. La moitié (50%) des personnes qui expriment de la méfiance face au Conseil fédéral ont déposé un non dans les urnes, tandis que les personnes qui lui accordent une grande confiance ont nettement accepté la loi (74%). Toutefois, l'interprétation de ces valeurs requière de prendre en compte le fait que le nombre de personnes exprimant de la méfiance face au gouvernement est sensiblement plus faible que celui des personnes qui ont confiance dans le Conseil fédéral. Enfin, la décision de vote a également été influencée par le fait que les votantes et votants soutenaient certaines réglementations étatiques d'Internet ou rejetaient absolument toute mesure de réglementation d'Internet. Il faut tout d'abord signaler qu'une nette majorité des personnes disposant du droit de vote (64%)<sup>18</sup> se prononce en faveur de certaines réglementations d'Internet. La question correspondante a délibérément été posée à un niveau très général. Elle était formulée comme suit : « *A votre avis, l'Etat devrait-il définir certaines règles pour les fournisseurs de sites Internet et veiller à ce que ces règles soient respectées ou pensez-vous que l'Etat ne devrait pas intervenir ?* ». Ainsi, une incertitude demeure quant à savoir ce que chaque répondante et répondant aura compris comme « certaines règles », et leurs interprétations pouvaient (le cas échéant fortement) différer. Dans tous les cas, des différences apparaissent entre le comportement de vote des personnes en faveur de certaines règles et celles qui réclament par principe une absence d'intervention de l'Etat dans Internet (« aucune régulation étatique d'Internet »). Ces dernières ont accepté de justesse la loi sur les jeux d'argent (55%), tandis que le premier groupe l'a clairement soutenue (77%).

**Tableau 5-2 : comportement de vote en fonction de critères politiques (en % des votants effectifs, résultats pondérés)**

Critères	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramer/ erreur standard
<b>Total</b>	<b>73</b>	<b>722</b>	
<b>Réglementations étatiques d'Internet</b>			<b>V = 0,20***</b>
L'Etat devrait définir <i>certaines</i> règles pour les fournisseurs d'Internet	77	560	±3,5
L'Etat ne devrait définir <i>aucune</i> règle pour les fournisseurs d'Internet	55	131	±8,5
Ne sait pas / pas de réponse	77	31	±14,8
<b>Confiance dans le Conseil fédéral (0-10)</b>			<b>V = 0,15**</b>
Très faible à faible (0-4)	50	61	±12,7
Moyenne (5)	73	68	±10,6
Elevée (6,7)	76	241	±5,4
Très élevée (8-10)	74	348	±4,6
<b>Positionnement gauche-droite (0-10)</b>			<b>V = n.s.</b>
Tout à gauche (0-2)	69	43	±14,0
Gauche (3,4)	73	148	±7,1
Centre (5)	76	257	±5,2
Droite (6,7)	73	166	±6,8
Tout à droite (8-10)	66	84	±10,2

<sup>18</sup> Cette question a été posée à toutes les personnes disposant du droit de vote. Les personnes ayant participé au vote se positionnent de manière encore plus décidée en faveur de certaines réglementations étatiques d'Internet, comparativement aux personnes n'ayant pas participé au vote.

Sympathie politique			V = n.s.
PLR	72	176	±6,6
PDC	76	76	±11,4
PS	80	148	±7,2
UDC	72	95	±9,0
PVL	54	35	±16,5
Les Verts	75	38	±13,8
Autre parti	68	40	±14,5
Aucun parti	72	114	±8,2

## Les motivations

Parmi les **motifs d'approbation**, celui qui a le plus été mentionné est la revendication que l'argent ou plus spécifiquement les revenus dégagés par les jeux d'argent devraient rester en Suisse. 30 pour cent des partisans et partisanes se réfèrent à ce motif quant à la raison de leur décision de vote. Ce sont avant tout les sympathisantes et sympathisants des partis bourgeois et conservateurs qui ont soutenu ce motif, de même que les personnes qui favorisent une fermeture de la Suisse envers l'étranger, et enfin l'électorat de Suisse alémanique. 19 autres pour cent ont accepté la loi parce qu'ils souhaitaient une plus forte réglementation du marché des jeux d'argent. 11 pour cent favorisaient ainsi avant tout la protection face à la dépendance au jeu, tandis que sept pour cent revendiquaient une plus forte réglementation de manière générale. On retrouve également parmi ces personnes celles qui s'opposent par principe aux jeux d'argent, mais qui approuvent le cas échéant une utilisation fortement réglementée.

Pour 12 pour cent des partisans et partisanes, c'est le soutien de buts d'utilité publique ou de la culture et du sport qui a motivé leur décision de vote. L'objectif du soutien de la culture, du sport et de l'AVS a particulièrement convaincu les sympathisantes et sympathisants du PS et l'électorat romand. La légalisation des jeux d'argent en ligne a été relativement rarement mentionnée.

Pour 15 pour cent des partisans et partisanes de la loi, ce sont principalement des recommandations de vote qui ont constitué le point de repère principal de leur formation d'opinion. La recommandation du Conseil fédéral ressort particulièrement, puisque huit pour cent des partisans et partisanes de la loi ont principalement basé leur prise de décision sur cette dernière. Cinq pour cent ont mentionné des raisons très générales pour leur décision de vote, et dix autres pour cent n'ont pas été en mesure de donner plus d'indications quant aux motivations de leur vote.

**Tableau 5-3 : motifs d'approbation (en % des votes positifs)**

	Premières réponses		Ensemble des réponses	
	en %	n	en %	n
<b>L'argent devrait rester en Suisse</b>	<b>30</b>	153	<b>42</b>	209
L'argent devrait rester en Suisse / ne pas disparaître vers l'étranger	23	118	31	155
Interdiction de fournisseurs étrangers	6	33	10	52
Autres remarques sur le thème de « l'argent devrait rester en Suisse »	1	2	1	2
<b>Réglementation des jeux d'argent</b>	<b>19</b>	98	<b>32</b>	163
Spécifiquement : nécessité de protection contre la dépendance au jeu	11	56	19	96
De manière générale : nécessité de réglementations et contrôles plus stricts des jeux d'argent	7	33	9	46
Autres remarques sur la réglementation des jeux d'argent	1	9	4	21

<b>Soutien de la culture / sport / AVS / buts d'utilité publique</b>	<b>12</b>	59	<b>20</b>	101
<b>Légalisation des jeux d'argent en ligne</b>	<b>3</b>	16	<b>4</b>	19
<b>Recommandations</b> (Conseil fédéral, partis, autres)	<b>15</b>	77	<b>18</b>	90
<b>Généralités</b> (« une bonne chose », etc.)	<b>5</b>	27	<b>6</b>	32
<b>Motifs divers</b>	<b>5</b>	23	<b>5</b>	26
<b>Ne sait pas / pas de réponse</b>	<b>10</b>	52	<b>10</b>	52
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>505</b>	<b>137</b>	<b>692</b>

*Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100%. Bien qu'ayant parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100%.*

La loi a suscité une résistance principalement en raison de la crainte que le verrouillage d'Internet prévu soit ou pourrait être le premier pas dans la direction d'une censure d'Internet. 29 pour cent des opposantes et opposants ont mentionné ce motif. Quatre autres pour cent ont également fait référence aux mesures de verrouillage d'Internet, en signalant qu'elles pouvaient facilement être contournées. Le verrouillage d'Internet a plus souvent été mentionné par le jeune électorat, les hommes et en Suisse alémanique, comparativement aux groupes de comparaison respectifs.<sup>19</sup>

La loi a également été rejetée pour d'autres raisons : 11 pour cent estimaient qu'elle ne protégeait pas suffisamment contre la dépendance au jeu, voire même qu'elle l'encourageait. Il est intéressant de souligner que, comme indiqué précédemment, le motif de la protection contre la dépendance au jeu a également été mentionné du côté des partisans et partisanes de la loi. Neuf autres pour cent ont qualifié la loi de mesure protectionniste par le lobby des casinos nationaux visant à écarter la concurrence étrangère indésirable du marché en ligne suisse. A titre d'exemples, les deux déclarations suivantes ont ainsi été mentionnées par des personnes interrogées : « J'ai le sentiment qu'il était uniquement question d'augmenter les recettes des casinos suisses » et « Un lobby des casinos suisses et du Lotto-Toto en faveur d'une isolation et de la protection des prébendes ».

15 pour cent des opposantes et opposants ont indiqué une justification très générale de leur décision de vote. Six pour cent se sont basés sur des recommandations principalement de proches ou de connaissances, tandis que 10 pour cent n'ont pas été en mesure de donner plus d'indications quant aux motivations de leur vote. Cependant, la proportion de personnes qui ont voté à l'encontre de leur vraie préférence a été inhabituellement haute, puisque huit pour cent des opposantes et opposants ont de toute évidence indiqué un motif d'acceptation de la loi.<sup>20</sup> Si ces votantes et votants avaient correctement mis en application leur intention de vote, le résultat aurait été encore plus net.

<sup>19</sup> 43% des hommes ont mentionné ce motif, tandis que seules 22% des femmes l'ont indiqué. Cette proportion a atteint 37% en Suisse alémanique, 28% en Suisse romande et seulement 15% en Suisse italienne. Elle a été de 49% auprès des 18-29 ans, et même de 60% chez les 30-39 ans, tandis que parmi les autres classes d'âge elle est restée en-dessous de 40%, voire même en-dessous de 30% chez les plus de 50 ans.

<sup>20</sup> Par exemple : « L'argent devrait rester en Suisse », « Afin que les sportifs suisses soient mieux soutenus » ou « J'ai suivi la recommandation de la brochure explicative du Conseil fédéral ».

**Tableau 5-4 : Motifs de refus (en % des votes négatifs)**

	Premières réponses		Ensemble des réponses	
	en %	n	en %	n
<b>Contre le verrouillage d'Internet</b>	<b>35</b>	<b>75</b>	<b>40</b>	<b>87</b>
Contre le verrouillage d'Internet, contre la censure, premier pas vers une censure d'Internet / Internet devrait rester libre de toute intervention étatique	29	64	31	67
Applicabilité : les mesures de verrouillage d'Internet peuvent facilement être contournées	4	9	7	15
Autres remarques sur le verrouillage d'Internet	2	2	2	5
<b>La loi ne protège pas suffisamment contre la dépendance au jeu voire l'encouragement</b>	<b>11</b>	<b>24</b>	<b>14</b>	<b>30</b>
<b>La loi est une mesure de protectionnisme du marché des casinos suisses</b>	<b>9</b>	<b>20</b>	<b>12</b>	<b>27</b>
<b>Libéralisation des jeux d'argent</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>13</b>
<b>Généralités</b> (« loi pas claire, pas bien pensée, pas une bonne chose », etc.)	<b>15</b>	<b>32</b>	<b>15</b>	<b>33</b>
<b>Recommandations</b> (Conseil fédéral, partis, autres)	<b>6</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>15</b>
<b>Motifs divers</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>14</b>
<b>Confusions</b>	<b>8</b>	<b>17</b>	<b>8</b>	<b>19</b>
<b>Ne sait pas / pas de réponse</b>	<b>10</b>	<b>21</b>	<b>10</b>	<b>21</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>218</b>	<b>118</b>	<b>259</b>

*Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100%. Bien qu'elles aient parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100%.*

## L'impact des arguments de vote

**L'argument en faveur de l'initiative** selon lequel le jeu d'argent n'est pas un bien normal comme des chaussures ou des habits, et que des réglementations plus strictes étaient nécessaires en raison du danger de dépendance au jeu, est resté presque incontesté. 83 pour cent des votantes et votants et même 88 pour cent des partisans et partisanes de la loi ont exprimé leur accord avec cet argument. Toutefois, le fait que même une nette majorité des deux tiers des opposantes et opposants de la loi (68%) partageait cette position démontre que cet argument n'a eu qu'un effet minime sur la décision de vote. La précédente analyse des motivations a indiqué que le motif de la protection contre la dépendance au jeu a été invoqué tant par les partisans et partisanes que par les opposantes et opposants de la loi. En bref, la protection contre la dépendance au jeu était quasiment incontestée, mais les opinions quant à savoir si la loi garantissait suffisamment cette protection divergeaient (partiellement).

En revanche, l'argument selon lequel seule la nouvelle loi pourrait garantir que les revenus dégagés par les jeux d'argent continuent à être reversés à l'AVS et à des buts d'utilité publique comme la culture et le sport a sensiblement plus polarisé. Presque neuf partisans et partisanes sur dix (88%) estimaient que l'AVS et les buts d'utilité publique perdraient des fonds en cas d'un rejet de la loi. Seuls environ la moitié des opposantes et opposants ont partagé cette opinion (48%). Les positionnements politiques n'ont presque pas eu d'impact sur cette question : le soutien envers cet argument n'a que peu différé selon les affiliations partisans. Néanmoins, l'argument a reçu un soutien différent selon les régions linguistiques et les différents groupes d'âge. Il a été presque incontesté en Suisse romande et italienne (resp. 85% et 88%) et auprès de l'électorat plus âgé (entre 75% et 84%), mais il a suscité plus de scepticisme en Suisse alémanique (74% d'accord) et auprès des jeunes (18-29 ans : 66% d'accord).

La situation a été similaire pour l'argument selon lequel un verrouillage d'Internet à l'encontre des fournisseurs étrangers de jeux d'argent en ligne illégaux était nécessaire afin d'assurer que les revenus dégagés restent en Suisse. Une grande majorité des partisans et partisans de la loi ont estimé qu'un tel verrouillage d'Internet était nécessaire (85%), tandis que 49 pour cent des opposants et opposants n'y voyaient aucune nécessité ou le considéraient comme étant inacceptable.

**Tableau 5-5 : Accueil des arguments pour et contre (en % des votants)**

Arguments pour		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
« En raison du danger que représente l'addiction au jeu, les jeux d'argent ne sont pas des biens normaux comme des chaussures ou des vêtements. C'est pourquoi il faut les soumettre à des règles plus strictes. »	Total	83	14	3
	Partisans	88	9	3
	Opposants	68	29	3
« Seule la nouvelle loi garantit que les gains provenant des jeux d'argent continueront à être destinés à l'AVS et à des objectifs d'utilité publique dont la culture et le sport. »	Total	77	19	4
	Partisans	88	9	3
	Opposants	48	45	8
« Il est nécessaire de verrouiller les sites Internet des maisons basées à l'étranger qui proposent des jeux d'argent illégaux pour que les gains restent en Suisse. »	Total	74	22	4
	Partisans	85	12	4
	Opposants	47	49	4
<b>Arguments contre</b>		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
« Le lobby suisse des casinos a imposé cette loi pour exclure du marché une concurrence qui leur déplaît. »	Total	60	30	11
	Partisans	54	35	11
	Opposants	75	15	10
« Les verrouillages Internet se contournent facilement, en quelques clics, et sont donc pratiquement inefficaces. »	Total	58	25	17
	Partisans	53	28	19
	Opposants	72	16	12
« Le verrouillage d'Internet pour les jeux d'argent crée un précédent dangereux et pourrait très vite ouvrir la voie à la censure dans d'autres domaines : musique, cinéma ou même information. »	Total	38	55	8
	Partisans	28	64	7
	Opposants	62	30	8

Les résultats ont été pondérés. Ces chiffres constituent des pourcentages en ligne. Exemple de lecture concernant le premier argument : 83% de l'ensemble des votantes et votants (resp. 88% de tous les partisans et 68% de tous les opposants) soutiennent l'argument selon lequel, en raison du danger que représente l'addiction au jeu, les jeux d'argent ne sont pas des biens normaux comme des chaussures ou des vêtements et il faut donc les soumettre à des règles plus strictes. Cet argument a été rejeté par 14% de tous les votantes et votants, alors que 3% n'ont pas été en mesure de répondre (« ne sait pas »). Les chiffres ayant été arrondis, les totaux ne sont pas toujours égaux à 100%. N pour tous les arguments : total = 722, partisans = 505, opposants = 217.

Les opposantes et opposants à la nouvelle loi sur les jeux d'argent ont avancé à plusieurs reprises durant la campagne **l'argument d'opposition** selon lequel le lobby des casinos nationaux avait joué un rôle déterminant dans l'élaboration de la nouvelle loi, dans le but d'écartier la concurrence étrangère indésirable du marché suisse. Etant donné le résultat net de la votation, il est quelque peu surprenant que cet argument ait trouvé un relativement large soutien (60%). A cela s'ajoute le fait qu'une relativement grande proportion des votantes et votants n'avait pas d'opinion quant à cette question (11%). Au final, seuls 30 pour cent des votantes et votants ont contredit cette affirmation. Il est en outre intéressant de souligner le fait que même une majorité des partisans et partisanes de la loi (54%) partageait ce soupçon de lobbyisme. En considérant les motivations de vote de ce groupe de votantes et votants, il s'avère que cet argument a été sans importance. Au final, la question de savoir si les exploitants de casinos nationaux profiteraient ou non de la loi n'a joué aucun rôle dans la décision de vote individuelle.

Il n'est pas inhabituel que l'applicabilité d'un objet soit remise en question par le camp de l'opposition durant une campagne de votation. Dans le cas de la loi sur les jeux d'argent, c'est l'argument selon lequel les mesures de verrouillage d'Internet pourraient facilement être contournées et seraient donc pratiquement inefficaces qui a été avancé. Cet argument a causé des difficultés considérables aux votantes et votants. Ce sont avant tout les partisans et partisanes de la loi qui ne savaient pas exactement quoi penser de cette affirmation (19%). Par ailleurs, l'argument a suscité un écart générationnel marqué, non pas tant dans la décision concrète (acceptation ou rejet de la loi), mais bien plus dans la capacité à évaluer cet argument. Ainsi, les jeunes votantes et votants n'ont presque jamais répondu par « Ne sais pas » (4%), tandis que près d'un tiers (30%) de l'électorat de plus de 70 ans a indiqué ne pas avoir d'opinion quant à cette question. Dans l'ensemble, 58 pour cent des votantes et votants ont soutenu cette affirmation, et même une majorité des partisans et partisanes de la loi (53%) considérait que les mesures de verrouillage d'Internet pourraient facilement être contournées.

Comme indiqué précédemment, les arguments des opposantes et opposants de la loi n'étaient pas perdus d'avance. Cependant, le faible soutien qu'a rencontré *l'argument principal* de l'opposition – à savoir que les mesures de verrouillage d'Internet seraient un précédent dangereux et mèneraient à une plus large censure – a été déterminant dans l'issue finale nette de la votation : seuls 38 pour cent des votantes et votants ont exprimé leur accord avec cet argument, tandis que cette proportion était encore inférieure de 10 points de pourcentage chez les partisans et partisanes de la loi (28%). La crainte qu'un dangereux précédent soit mis en œuvre a été plus répandue parmi les jeunes hommes en Suisse alémanique que dans les autres régions, et elle a vraisemblablement joué un rôle décisif dans leur plus fort rejet de la loi comparativement aux autres groupes de comparaison. Toutefois, pour une majorité des votantes et votants la loi sur les jeux d'argent ne représentait pas de restriction fondamentale de la liberté d'Internet, raison pour laquelle ils ont souvent approuvé la loi.

En outre, il a également été demandé aux répondantes et répondants d'indiquer leur position quant au financement de campagnes de votations par des entreprises étrangères.<sup>21</sup> Une nette majorité de 78 pour cent ne trouve pas cela acceptable, tandis que 19 pour cent n'y voient rien de problématique. Cette opinion n'a toutefois eu qu'un impact minime sur la décision de vote, puisque seules de faibles différences apparaissent entre le camp du oui et du non : 80 pour cent des partisans et partisanes de la loi s'inquiètent d'un financement de campagnes de votations par des entreprises étrangères, alors que cette part est de 71 pour cent chez les opposantes et opposants. Par ailleurs, le financement de la campagne d'opposition n'a pratiquement jamais été mentionné par les partisans et partisanes comme motif de leur décision de vote. En bref, une nette majorité des votantes et votants n'apprécie pas un engagement financier par des entreprises étrangères dans les campagnes de votations, mais cela n'a toutefois joué qu'un rôle minime dans leur décision quant à la loi sur les jeux d'argent. Cela pourrait également s'expliquer par le fait que beaucoup de votantes et votants n'ont simplement pas eu conscience de la discussion sur le financement des campagnes par des entreprises étrangères.

---

<sup>21</sup> L'affirmation au sujet de laquelle les répondantes et répondants devaient se positionner était formulée comme ceci : « *Il n'est pas acceptable que des entreprises étrangères cofinancent les campagnes de votation en Suisse.* »

## Annexe

La présente analyse repose sur l'enquête post-votation VOTO relative à la votation fédérale du 10 juin 2018 réalisée conjointement par le Centre d'études sur la démocratie Aarau (ZDA), le centre de recherche FORS à Lausanne et l'institut de sondage LINK sur mandat de la Chancellerie fédérale. FORS et le ZDA se sont partagés la responsabilité du développement et de la traduction du questionnaire. L'enquête a été réalisée par LINK entre le 12 et le 29 juin 2018. Le ZDA, en collaboration avec FORS, a ensuite été chargé de l'analyse des données et de la rédaction du rapport.

### La collecte des données

Le cadre de sondage pour les enquêtes auprès de la population (SRPH) de l'Office fédéral de la statistique (OFS) a servi de cadre de sondage pour la présente collecte de données. Le SRPH repose sur les registres officiels de la population dont les données sont fournies à l'OFS dans le cadre du nouveau système de recensement, et actualisées trimestriellement. Ce procédé permet de garantir une couverture complète de la population cible (citoyens suisses disposant du droit de vote). L'ensemble des citoyens suisses disposant du droit de vote a ensuite été réparti en trois strates représentant les régions linguistiques, sur la base desquelles des échantillons indépendants les uns des autres ont été constitués de manière aléatoire. La stratification de l'échantillon total est non proportionnelle. Cela signifie que les différentes strates d'échantillonnage n'ont pas été sélectionnées proportionnellement à leur répartition dans la population totale : en effet, le Tessin et la Suisse romande sont surreprésentés dans l'échantillon total. Ce procédé permet de garantir une analyse fiable concernant le comportement de vote des deux régions linguistiques plus petites susmentionnées. Concernant l'évaluation des données à l'échelle nationale, une pondération initiale a été employée (voir aussi section relative à la pondération).

L'échantillon comprend un total de 1'509 personnes interrogées, parmi lesquelles 52 pour cent proviennent de Suisse alémanique (n=785), 27 pour cent de Suisse romande (n=408) et 21 pour cent de Suisse italienne (n=316). L'enquête a duré en moyenne 20,2 minutes.

**Tableau 0-1 : Exploitation des adresses**

	Nombre	en %	en % des numéros de tél. valables
Adresses actives consolidées (après déduction des personnes décédées ou ayant déménagé à l'étranger)	4986	100	
Appartenance à l'échantillon non déterminée (pas de numéro de téléphone, numéro non valable, personne inconnue ou ayant déménagé, répondeur téléphonique, courrier retourné à l'expéditeur, etc.)	1614	32	
Total des adresses avec numéro de téléphone valable	3372	68	100
Pas atteint (pas de contact)	857	17	25
Contact établi	2515	50	75
Refus, problèmes de santé, injoignable après le premier contact, etc.	1006	20	30
<b>Total des entretiens</b>	<b>1509</b>	<b>30</b>	<b>45</b>

## La structure de l'échantillon

Les personnes ayant participé au vote sont nettement surreprésentées dans l'échantillon pondéré selon le design. Néanmoins, l'écart (+20 points de pourcentage) se situe dans le cadre habituel. Les écarts relatifs à la décision de vote effective s'élèvent à -0,4 points de pourcentage pour l'initiative monnaie pleine et à -5,4 points de pourcentage pour la loi fédérale sur les jeux d'argent.

## La pondération

Premièrement, une pondération initiale a été utilisée afin de corriger le biais induit par le design de l'étude (stratification non proportionnelle des régions linguistiques). Deuxièmement, une pondération pour non-réponse a également été introduite pour compenser la répartition non aléatoire des participants. Une distinction a été opérée entre les deux motifs principaux de non-réponse, à savoir l'impossibilité de joindre la personne pendant la durée de l'étude et le refus après un premier contact. Cette différenciation est recommandée, car les causes de ces deux motifs principaux de non-réponse sont souvent antagonistes : les personnes injoignables sont souvent actives au niveau professionnel et social, plus jeunes, et vivent dans des ménages de petite taille. En revanche, les personnes qui refusent de répondre sont souvent peu actives et s'impliquent peu au niveau politique. Une pondération pour non-réponse agrégée ne permettrait pas de tenir compte de ces différences. Par conséquent, nous avons dans un premier temps estimé la probabilité d'être contacté au moyen d'une régression logistique. Sur la base de cette estimation, nous avons calculé le poids accordé au contact (score de propension). Dans une deuxième étape, nous avons estimé la probabilité que les personnes contactées coopèrent sur la base du même procédé. Les deux modèles utilisent des variables socio-démographiques issues du registre ainsi que des informations sur les membres de l'échantillon récoltées durant l'enquête (comme le nombre de tentatives infructueuses de prise de contact). L'estimation de la possibilité de prise de contact est le résultat de la pondération initiale, de la joignabilité ainsi que de l'information relative à l'existence ou non d'une ligne de téléphone fixe. Pour sa part, la probabilité de posséder un téléphone fixe est également calculée au moyen d'une régression logistique qui s'appuie sur des variables socio-démographiques issues du registre. La pondération pour non-réponse résulte de la multiplication du poids des facteurs « contact » et « coopération » et de la normalisation. Dans une dernière étape, cette pondération des répondants a été adaptée à la participation et aux décisions de vote effectives.

## L'inférence

Les valeurs d'une enquête sont systématiquement sujettes à une erreur aléatoire. Le présent rapport repose sur un intervalle de confiance de 95 pour cent. Cet intervalle donne la fourchette (double marge d'erreur) à l'intérieur de laquelle la valeur réelle de la population totale a une probabilité de 95 pour cent de se situer. L'intervalle de confiance dépend à la fois de la taille de l'échantillon et de la répartition des valeurs des variables. En cas de rapport équilibré entre les pourcentages de vote « oui » et « non » (soit un pourcentage de 50 % de oui et de 50 % de non) pour une taille d'échantillon de 1000 personnes interrogées, la marge d'erreur s'élève à +/-3,1 points de pourcentage. En d'autres termes : dans cet exemple, la probabilité que la répartition réelle des voix se situe entre 46.9 pour cent et 53.1 pour cent est de 95 pour cent. Cette erreur aléatoire augmente au fur et à mesure que le nombre de personnes sondées diminue selon le principe de la racine nième (la marge d'erreur évolue de manière inversement proportionnelle à la racine carrée de la taille de l'échantillon). Dans le cas de sous-groupes de petite taille, la marge d'erreur augmente de telle manière qu'elle compromet significativement la pertinence statistique des valeurs de l'échantillon.

Dans le cadre de l'analyse de la décision de vote, seules les différences concernant la décision effective, c.-à-d. entre les personnes ayant approuvé ou rejeté l'initiative, ont été examinées à chaque fois. Les personnes qui ont voté blanc ou celles qui ne se souvenaient plus n'ont pas été prises en compte.

## Les tableaux

**Tableau 0-2 : Participation à la votation du 10 juin 2018 en fonction des critères socio-démographiques et politiques (en % des votants (résultats pondérés))**

Critères	Taux de participation (%)	n	V de Cramer/erreur standard
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>1'509</b>	
<b>Sexe</b>			<b>V = 0,08**</b>
Hommes	38	732	±3,5
Femmes	31	777	±3,3
Total	34	1'509	
<b>Age</b>			<b>V = 0,23***</b>
18 à 29 ans	27	179	±6,5
30 à 39 ans	24	143	±7,0
40 à 49 ans	25	221	±5,7
50 à 59 ans	31	312	±5,1
60 à 69 ans	49	287	±5,8
70 ans et plus	50	367	±5,1
Total	34	1'509	
<b>Revenu équivalent</b>			<b>V = 0,12**</b>
1 <sup>er</sup> quartile (≤ CHF 3'250)	28	338	±4,8
2 <sup>e</sup> quartile (CHF 3'251-4'600)	34	320	±5,2
3 <sup>e</sup> quartile (CHF 4'601-6'700)	41	296	±5,6
4 <sup>e</sup> quartile (>CHF 6'700)	42	314	±5,5
Total	36	1'268	
<b>Niveau de formation (diplôme)</b>			<b>V = 0,13***</b>
Sans formation post-obligatoire	23	178	±6,2
Formation professionnelle initiale/apprentissage	32	605	±3,7
Maturité/formation professionnelle supérieure	34	330	±5,1
Haute école spécialisée/université/EPF	44	390	±4,9
Total	34	1'503	
<b>Statut professionnel</b>			<b>V = 0,20***</b>
Indépendant-e	29	128	±7,9
Employé-e	31	618	±3,7
Autres personnes actives	22	65	±10,2
Personnes inactives en formation	29	79	±10,0
Personnes inactives à la retraite	49	506	±4,4
Femme/homme au foyer	22	85	±8,9
Autres personnes inactives	12	23	±13,4
Total	34	1'504	

<b>Positionnement gauche-droite (0-10)</b>			<b>V = n.s.</b>
Tout à gauche (0-2)	39	84	±10,5
Gauche (3,4)	37	280	±5,6
Centre (5)	34	557	±3,9
Droite (6,7)	35	318	±5,3
Tout à droite (8-10)	42	154	±7,8
Total	36	1'393	
<b>Sympathie politique</b>			<b>V = 0,25***</b>
PLR	48	284	±5,8
PDC	47	143	±8,2
PS	44	255	±6,1
UDC	30	207	±6,2
PVL	36	64	±11,8
Les Verts	40	77	±10,9
Autre parti	40	82	±10,6
Aucun parti	19	397	±3,9
Total	35	1'509	
<b>Confiance dans le conseil fédéral (0-10)</b>			<b>V = 0,10**</b>
Très faible à faible (0-4)	23	158	±6,6
Moyenne (5)	30	166	±7,0
Elevée (6,7)	36	478	±4,3
Très élevée (8-10)	38	685	±3,6
Total	35	1'487	
<b>Intérêt politique</b>			<b>V = 0,38***</b>
Très intéressé-e	65	264	±5,8
Plutôt intéressé-e	41	796	±3,4
Plutôt pas intéressé-e	16	326	±4,0
Pas du tout intéressé-e	4	121	±3,6
Total	35	1'507	

**Tableau 0-3 : Part des votes positifs concernant l'initiative Monnaie pleine en fonction de critères socio-démographiques et politiques (en % des votants (résultats pondérés))**

<b>Critères</b>	<b>Oui (%)</b>	<b>n</b>	<b>V de Cramer/erreur standard</b>
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>708</b>	
<b>Sexe</b>			<b>V = n.s.</b>
Hommes	27	386	±4,4
Femmes	21	322	±4,4
Total	24	708	
<b>Age</b>			<b>V = n.s.</b>
18 à 29 ans	25	61	±11,0
30 à 39 ans	19	49	±11,2
40 à 49 ans	24	76	±9,7
50 à 59 ans	29	139	±7,6
60 à 69 ans	24	166	±6,5
70 ans et plus	23	217	±5,6
Total	24	708	
<b>Revenu équivalent</b>			<b>V = n.s.</b>
1 <sup>er</sup> quartile (≤ CHF 3'250)	29	136	±7,7
2 <sup>e</sup> quartile (CHF 3'251-4'600)	28	149	±7,2
3 <sup>e</sup> quartile (CHF 4'601-6'700)	18	155	±6,0
4 <sup>e</sup> quartile (>CHF 6'700)	26	184	±6,3
Total	25	624	
<b>Niveau de formation (diplôme)</b>			<b>V = n.s.</b>
Sans formation post-obligatoire	37	55	±12,9
Formation professionnelle initiale/apprentissage	24	275	±5,1
Maturité/formation professionnelle supérieure	21	157	±6,4
Haute école spécialisée/université/EPF	24	219	±5,7
Total	24	706	
<b>Statut professionnel</b>			<b>V = n.s.</b>
Indépendant-e	33	54	±12,6
Employé-e	23	261	±5,1
Autres personnes actives	46	20	±22,4
Personnes inactives en formation	22	28	±15,7
Personnes inactives à la retraite	23	305	±4,7
Femme/homme au foyer	18	33	±13,4
Autres personnes inactives	23	6	±37,0
Total	24	707	

<b>Positionnement gauche-droite (0-10)</b>			<b>V = 0,27***</b>
Tout à gauche (0-2)	52	47	±14,4
Gauche (3,4)	33	143	±7,8
Centre (5)	23	244	±5,3
Droite (6,7)	10	168	±4,5
Tout à droite (8-10)	21	83	±8,8
Total	24	685	
<b>Sympathie politique</b>			<b>V = 0,28***</b>
PLR	10	176	±4,4
PDC	13	77	±7,5
PS	34	143	±7,8
UDC	20	95	±8,0
PVL	33	32	±16,3
Les Verts	55	37	±16,0
Autre parti	32	36	±15,2
Aucun parti	26	112	±8,1
Total	24	708	
<b>Confiance dans le conseil fédéral (0-10)</b>			<b>V = 0,18***</b>
Très faible à faible (0-4)	34	62	±11,8
Moyenne (5)	45	64	±12,3
Elevée (6,7)	21	236	±5,2
Très élevée (8-10)	20	342	±4,3
Total	24	704	
<b>Intérêt politique</b>			<b>V = n.s.</b>
Très intéressé-e	21	194	±5,8
Plutôt intéressé-e	27	423	±4,2
Plutôt pas intéressé-e	22	81	±9,0
Pas du tout intéressé-e	2	10	±9,2
Total	24	708	

**Tableau 0-4 : Part des votes positifs concernant la loi fédérale sur les jeux d'argent en fonction de critères socio-démographiques et politiques (en % des votants (résultats pondérés))**

<b>Critères</b>	<b>Oui (%)</b>	<b>n</b>	<b>V de Cramer/erreur standard</b>
<b>Total</b>	<b>73</b>	<b>722</b>	
<b>Sexe</b>			<b>V = n.s.</b>
Hommes	70	392	±4,5
Femmes	76	330	±4,6
Total	73	722	
<b>Age</b>			<b>V = n.s.</b>
18 à 29 ans	74	64	±10,8
30 à 39 ans	61	52	±13,4
40 à 49 ans	71	76	±10,2
50 à 59 ans	69	139	±7,7
60 à 69 ans	76	173	±6,4
70 ans et plus	79	218	±5,5
Total	73	722	
<b>Revenu équivalent</b>			<b>V = 0,13*</b>
1 <sup>er</sup> quartile (≤ CHF 3'250)	62	137	±8,2
2 <sup>e</sup> quartile (CHF 3'251-4'600)	76	159	±6,7
3 <sup>e</sup> quartile (CHF 4'601-6'700)	72	154	±7,1
4 <sup>e</sup> quartile (>CHF 6'700)	78	184	±6,0
Total	73	634	
<b>Niveau de formation (diplôme)</b>			<b>V = n.s.</b>
Sans formation post-obligatoire	69	61	±11,7
Formation professionnelle initiale/apprentissage	73	282	±5,2
Maturité/formation professionnelle supérieure	74	156	±6,9
Haute école spécialisée/université/EPF	73	221	±5,9
Total	73	720	
<b>Statut professionnel</b>			<b>V = n.s.</b>
Indépendant-e	66	57	±12,4
Employé-e	69	266	±5,6
Autres personnes actives	72	22	±19,1
Personnes inactives en formation	68	29	±17,2
Personnes inactives à la retraite	79	306	±4,6
Femme/homme au foyer	73	33	±15,3
Autres personnes inactives	96	7	±16,2
Total	73	720	

<b>Positionnement gauche-droite (0-10)</b>			<b>V = n.s.</b>
Tout à gauche (0-2)	69	43	±14,0
Gauche (3,4)	73	148	±7,1
Centre (5)	76	257	±5,2
Droite (6,7)	73	166	±6,8
Tout à droite (8-10)	66	84	±10,2
Total	73	698	
<b>Sympathie politique</b>			<b>V = n.s.</b>
PLR	72	176	±6,6
PDC	76	76	±11,4
PS	80	148	±7,2
UDC	72	95	±9,0
PVL	54	35	±16,5
Les Verts	75	38	±13,8
Autre parti	68	40	±14,5
Aucun parti	72	114	±8,2
Total	73	722	
<b>Confiance dans le conseil fédéral (0-10)</b>			<b>V = 0,15**</b>
Très faible à faible (0-4)	50	61	±12,7
Moyenne (5)	73	68	±10,6
Elevée (6,7)	76	241	±5,4
Très élevée (8-10)	74	348	±4,6
Total	73	718	
<b>Intérêt politique</b>			<b>V = n.s.</b>
Très intéressé-e	76	197	±5,9
Plutôt intéressé-e	71	431	±4,3
Plutôt pas intéressé-e	73	86	±9,5
Pas du tout intéressé-e	55	8	±36,8
Total	73	722	